

“ de quebec es noms & qualités denommés en L'acte
 “ des autres parts transcrit, lequel sera sur la réquisition
 “ de la dite Dame veuve quener a volontairement con-
 “ senti et accordé que L'arpent de terre de front sur
 “ deux de profondeur presentement Cédé par le dit
 “ hunaut à la dite Dame fasse partie des trois arpents
 “ de terre en carré, faisant les neuf arpents de terre en
 “ superficie donnés par la dite Dame aux Sieurs Curé
 “ et marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église Pa-
 “ roissiale de la dite Ile Perot par le susdit contrat des
 “ autres parts qui sera au surplus exécuté selon sa forme
 “ et teneur, consentant mon dit sieur Lenormant que
 “ la dite Dame rentre en la libre Possession et Jouis-
 “ sance du surplus du dit terrain comme de chose à elle
 “ appartenant lui en faisant toutes retrocessions neces-
 “ saires Car ainsi etc, Promettant etc, Renonçant etc,
 “ obligt. etc.
 “ fait et Passé au dit montréal es Etude les jours &
 “ an susdits et ont les dites parties signé Lecture faite.”
 (signés) ANTOINE HENAU NORMANT. Vic. Gen.
 ADHEMAR. DANZÉ DEBLANSY.

(A suivre.)

LA CROISADE ANTI-RELIGIEUSE

Le vote de la Chambre décrétant l'expropriation de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, est ainsi jugé dans le *Pays* :

Hier, la Chambre des députés a fait plus que de manger du prêtre, sa nourriture ordinaire, elle a voulu faire un *extra*, et manger du bon Dieu.

Par une majorité relativement énorme, elle a tout simplement voté la prise en considération d'un projet de loi infâme, par lequel est rapportée la loi qui édicte la construction d'une église nationale à Montmartre.

La basilique du Sacré-Cœur est condamnée, et elle vient de recevoir le premier coup de pioche des démolisseurs.

La bande noire s'est reformée ; après les chapelles particulières, la grande basilique !

C'est la France chrétienne tout entière qui reçoit l'outrage ; plus de trois millions de souscripteurs avaient apporté là leur obole bénie. Pierre à pierre avait été élevé ce monument de suprême réparation, qui rappelait l'époque enthousiaste où le monde, joyeux d'avoir échappé à la date fatale de l'an 1000, se répandait en actions de grâces, faites de marbre et de granit, pour porter plus près du ciel l'élan d'une pieuse reconnaissance.

Et jeune encore, cette église, qui sortait à peine de ses souterrains, avait déjà comme une auréole rayonnante.

On y allait de partout déjà. C'était le pèlerinage choisi.

Il y avait là toute une période de l'histoire de France, écrite sur les murs inachevés : c'était le passé qui l'apportait, radieux.

Une telle œuvre devait tenter la République.

Ce capitole chrétien gênait l'immonde forum qui s'agitait au-dessous.

Dieu semblait trop visible, il fallait le voiler.

Et alors les députés de la France ont décrété que l'édifice tomberait—que la prière ailée qui s'envolait de là pour la France serait étouffée brutalement.

C'est une scélératesse de plus à l'actif ignoble de la République. Et nous sommes réduits à la remercier de s'être si tôt prononcée, car elle aurait pu attendre que la basilique fût meublée de ses escaliers d'or pour la mieux piller. C'est autant de gagné sous ce gouvernement de bandits.

Et savez-vous comment cela s'est passé !

L'auteur de la proposition, un avocat nommé Delattre, qui parle à la façon d'un chaudronnier, était absent.

On a cru un instant que l'affaire serait remise suivant l'usage.

Mais la majorité républicaine était excitée. Elle attendait cette bonne aubaine, et pour rien au monde, ayant une ignominie à soumettre, elle ne pouvait la retarder d'un jour.

Et on a discuté séance tenante.

Le gouvernement avait décidé qu'il s'opposerait à la prise en considération.

Il y avait de quoi surprendre.

En effet, le petit Goblet est monté à la tribune, et, sous prétexte de défendre l'église du Sacré-Cœur, il l'a misérablement, lâchement livrée.

Il a commencé par affirmer que la loi de 1863 était une loi inique. Puis il a ajouté que ce n'était pas au gouvernement à exproprier la basilique, mais que cela revenait de droit à la municipalité de Paris.

C'était une nuance, comme les coquins les comprennent bien.

L'école de Pilate sera éternelle.

Je ne peux pas vous livrer cette église, dit Goblet, mais que la municipalité de Paris la demande, et je vous la donnerai.

Il ne la refusait donc que parce que la demande était mal posée, et il se lavait les mains du reste.

Défendue ainsi, l'église du Sacré-Cœur était perdue. Une seule chance restait, et il faut avouer que Goblet l'a tentée.

Il a fait appel à tous les mauvais instincts de la Chambre, en observant que l'expropriation coûterait une quinzaine de millions, et que les catholiques feraient avec cet argent plus de mal à la République qu'avec l'église elle-même.

Cet argument digne du bague a failli ébranler la Chambre. Un instant on a cru l'église sauvée, non pas à cause du droit qui la protège, mais parce que les bons républicains pouvaient avoir peur de remettre un pareil capital aux mains des catholiques.

Quelle caverne, mon Dieu !

Il est bon d'ajouter que de nombreuses voix se sont fait entendre pour exiger qu'on ne rende pas l'argent.

Ce qui est à l'ennemi est bon à prendre, paraît-il.

Aujourd'hui c'est la propriété privée qui devient la proie convoitée—on saisit le terrain acheté, l'édifice en construction—cela leur semble tout naturel.

A quand nos montres, chers collègues ?

A quand nos porte-monnaies ?

A quand nos mouchoirs, surtout ?

Le petit Goblet a eu toutes les peines du monde à leur faire comprendre que, si on prenait cela, il fallait le payer, il fallait en restituer le prix.

D'ailleurs, il a perdu sa peine, et ils n'ont pas voulu comprendre.

Puis est venu le rapporteur, M. Massip, un rapporteur qui lit son discours, ce qui ne s'était pas encore vu.

Ce discours écrit est une série d'énormités bêtes et féroces.

Cela sue la haine contre la religion.

On y demande de remplacer la basilique par un monument élevé à la libre-pensée.

Soit ! nous y mettrons un bastringue, et on vous donnera vos entrées, monsieur le rapporteur vous y avez droit.

Alors M. Clémenceau est intervenu ; il ne se plaindra pas, si nous affirmons qu'il a rarement été aussi mauvais.

La forme du plaidoyer a été tuée par la cause, qui était exécration.

Il ne veut pas qu'on élève sur la montagne Montmartre un monument expiatoire.

Hélas ! si la droite ne s'était pas imposé le silence le plus absolue, pour n'être pas accusée d'avoir, par ses protestations indignées, soulevé les fureurs de la majorité républicaine, comme elle aurait pu répondre qu'une église réparatrice n'était pas si mal placée sur ce calvaire où furent assassinés Lecomte et Clément Thomas !

Quoi qu'il en soit, l'attentat est consommé.

La basilique nationale va disparaître ; Montmartre, après cent ans, redevient le MONTMARAT. Le bonnet phrygien remplace la croix du Jésus, et Dieu, encore une fois, est chassé de chez lui.

Tous les catholiques de France ressentiront l'outrage.

D'autant qu'il y a là cent députés qui ont voté par peur, et qu'ils rougiront lorsqu'ils verront des larmes silencieuses tomber des yeux de leur mère, de leur femme, de leurs filles.

Hier soir, ils ont rapporté la honte au foyer domestique, la honte du renégat.

Quant à nous, faisons ce que les chrétiens font aux jours de la persécution, réjouissons-nous !

Plus nous serons frappés, plus nous bénirons Dieu d'épurer ainsi notre foi et d'affermir nos croyances.

Ce n'est plus pour notre cause seulement que nous combattons, Dieu a maintenant la sienne mêlée à la nôtre.

Quel plus grand espoir peut-on nourrir désormais, que celui que doit donner un tel allié ?

Il ne suffit pas à la République de s'en prendre aux dynasties humaines, elle s'adresse plus haut, et montre le poing au ciel.

Soit ! et ce sera plus vite fini.

Qui donc aujourd'hui, parmi ceux qui croient en Dieu, peut encore croire à la République ?

PAUL DE CASSAGNAC.

J'AI VU LE BON DIEU !

Est-ce par miracle ou parce que j'étais alors innocent ? Lecteurs, je vais vous conter la chose :

J'avais environ quatre ans, âge des bonbons et de la naïveté, mais j'étais déjà méchant comme un petit diable. J'étais capricieux, entier, volontaire, gourmand, mais pour ma mère qui m'aimait à la folie, comme toute mère aime son premier-né, j'avais toujours grâce et plus de caresses après une espièglerie qu'après une action d'éclat. Que la mère qui n'a pas fait la même chose jette la pierre à la mienne.

Un jour, cependant, j'eus un étrange caprice. C'était le jour de la Fête-Dieu. Ma cousine Eva, jolie blondinette de six ans, fut habillée de blanc pour aller à la procession du Saint-Sacrement. Je voulus être convenable : en robe blanche, avec un long voile, une couronne de roses, une ceinture blanche. Ma mère, malgré toutes ses raisons qui devaient être très sages, ne put vaincre mon opiniâtreté. Enfin, par une de ces ruses bien pardonnables aux mères, et pour vaincre mon désir ridicule, ma mère me dit :

—Ecoutes, si tu es sage et veux devenir un homme, je t'amènerai avec moi et je te ferai voir le bon Dieu.

Le bon Dieu ! m'écriai-je, moi qui pensais qu'on ne pouvait le voir qu'au ciel, comme la prière le dit : “ Notre Père qui êtes aux cieux.”

Je fus vaincu, je ne demandai plus à être habillé en petite fille, et, me prenant par la main, ma mère me promena par les rues de la ville. Dieu ! que c'était donc beau ! Un vrai printemps avec ses plus brillantes parures, un vrai jardin, une vraie serre : des fleurs, des fleurs partout comme sur le chapeau de ma vieille tante. Et puis elles sentaient si bon, elles étaient si parfumées que j'en emplissais mes poches, ma toque, ma bouche... Enfin, j'entendis des chants, de la musique et des tambours. La procession sortait de l'église.

—Maman, demandais-je à ma petite mère que j'appelais alors *mérotte*, je veux voir le bon Dieu.

—Sois sage, me répondit-elle, il va passer.

La procession arrivait. Je me haussai sur les talons de mes petits souliers bleus, j'ouvris très grands mes yeux couler noisette et je ne vis que croix, bannières, filles en blanc, prêtres dorés comme mon livre de première communion, chandelles comme pour un arbre de Noël, et puis quelque chose de grand et de carré comme le lit dans lequel couchait alors ma bonne vieille grand-mère... Monsieur le curé était dessous, portant dans ses mains quelque chose de brillant comme un grand soleil, et des petits enfants qui marchaient comme des écrivains lui lançaient des fleurs et une fumée qui sentait meilleur que celle d'un havane première qualité. Derrière, fermant la marche et boitant, venait un vieux bonhomme avec un sabre recourbé, un tricorne, un habit bleu et un pantalon blanc trop court qui laissait voir des bas noirs.

—*Mérotte*, demandais-je, où donc est le bon Dieu ?

—Le voilà qui passe, me répondit-elle, en se signant et s'agenouillant pour me faire bénir par l'agneau sans tâche.

Moi, je regardais...

Quinze jours après, je jouais dans le vestibule de la maison, quand quelqu'un ouvrit brusquement la porte.

—*Mérotte*, m'écriai-je tout joyeux, le bon Dieu vient te voir.

Ma mère accourut en riant, tandis que le visiteur me regardait d'un air effrayé...

Celui que j'avais pris pour le bon Dieu et qui venait à la maison pour verbaliser contre mon frère qui avait chassé dans une propriété privée, c'était l'homme au sabre recourbé qui accompagnait le Saint-Sacrement... c'était le garde-champêtre de la commune.

G.-P. LABAT.

LE TRAVAIL

Apprécions hautement les hommes qui aiment le travail et qui défendent courageusement les travailleurs.

Car ces hommes doivent être sans préjugés et bons. Ils sont justes.

Ils comprennent que le travail—de l'homme et de la femme, de la pensée et des bras, éclatant ou modeste, humble aussi, mais toujours honnête—loin d'être une réprobation et une malédiction, loin d'être une servitude et une honte, est la haute affirmation du devoir, la garantie suprême du droit et la glorification la plus vraie de l'intelligence et de la liberté.

Du reste, supprimez le travail, l'homme n'est plus, la femme n'est plus, la famille n'est plus, et la société et l'humanité cessent d'être. Vous avez le chaos, ou plutôt le néant. Vous supprimez tout. La loi du travail, commune pour tous, est la loi de la vie, la loi de la responsabilité humaine dans la morale et dans l'honneur. C'est la loi des créations et des créatures. Et s'il est permis aux hommes, au nom d'une grande pensée et d'une conception puissante, de se donner une religion et un culte nécessaires, il est naturel et sensé que ce culte et cette religion nécessaires, répondant aux lois de la vie et de son développement continu dans le progrès et dans la vérité, glorifie avant tout et par-dessus tout le travail. Toute religion, méprisant le travail et humiliant le travailleur, s'il pouvait y en avoir une de ce genre, serait une religion aussi fautive que mensongère. Et la meilleur religion sera désormais celle qui élèvera le plus le travail, qui honorera le plus le travailleur, et dont les ministres, joignant l'exemple au précepte, travailleront le plus saintement et le plus courageusement. Jésus-Christ, le fondateur de la religion la plus vraie, car sa morale est la plus élevée, a travaillé de ses mains, et ses apôtres ont travaillé comme lui. Ses premiers disciples, gens du peuple et gens méprisés par les puissants, n'ont été ni des Grands, ni des Eminences, ni des Rois. Ils travaillaient pour le pain quotidien dont parle la Prière universelle, et, comme Paul, ils ne demandaient pas qu'on travaillât pour eux. Ils donnaient l'exemple de la vertu qu'ils annonçaient. Aucun travail n'est humiliant, n'est déshonorant et n'est dégradant, quelque humble qu'il soit, pourvu que la conscience l'avoue, et les mains calleuses de l'artisan et du paysan, de l'ouvrier et du laboureur, qui portent le témoignage du devoir rempli et de l'œuvre utile, ne sont point méprisables. Les dédaigner serait manquer de raison et de